

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES**« Réhabiliter et maintenir les dépressions humides intradunales et les zones humides arrière-littorales »****1- HABITAT(S) ET ESPECE(S) CONCERNE(S)**

Oiseaux d'intérêt communautaire : Spatule blanche, vanneau huppé, phragmite aquatique, phragmite des joncs, gorge bleue.

Habitats : Dépressions humides intradunales 2190 (roselières, cariçaies, prairies humides, bas marais).

En position intradunales : anciennes carrières d'extraction de sable, petites dépressions liées à la topographie).

En position arrière littorale : étangs, zones humides.

Espèces : Liparis de loesel (*Liparis loeselii*), Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*).

2- OBJECTIFS POURSUIVIS

✓ **Réhabiliter ou maintenir le bon état de conservation des dépressions humides intradunales pour l'avifaune - Lutte contre la fermeture des milieux naturels.**

Trouver un équilibre entre les biotopes favorables aux liparis de loesel et spiranthe d'été (milieux pionniers), avec les autres formations végétales des dépressions humides intradunales favorables à l'avifaune.

Mesures :

- Diagnostic des zones humides littorales (avant intervention),
- Ouverture du milieu,
- Suppression des perturbations (déchets verts, remblais...) entraînant un faciès dégradé de l'habitat.

Périmètres d'application :

Le périmètre général d'application concerné, est celui de la ZPS « Rade de Lorient » figurant dans le document d'objectifs, approuvé par le Préfet de département.

PRE REQUIS : Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, normes sanitaires, urbanisme... Tout nouveau projet soumis à autorisation ou déclaration, situé au sein ou en périphérie du site, nécessitera une étude d'incidences (impacts sur la faune, la flore, les habitats, la réversibilité, l'intégration au paysage...) au vu des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes, ni déblai	NR
Aucun dépôt de déchets (ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage, laines de mer mazoutées...)	NR
Aucun semis herbacé artificiel, aucune plantation	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces envahissantes si cela s'avérait nécessaire (à définir très précisément) après avis du comité scientifique	NR
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)	NR
Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...)	NR
Circulation des chevaux sur des itinéraires définis avec balisage des sentiers à utiliser	NR
Aucun drainage	NR
Aucune destruction du couvert végétal par des travaux cultureux (labours, feux, semis ou autre travail du sol). Certains travaux du sol (étrépage, griffage) sont des mesures de gestion, ils nécessiteront l'avis du comité scientifique	NR
Aucun travail de terrassement (remblai)	NR
Travaux hydrauliques limités à l'entretien des fossés et mares, dans le strict respect des profils existants sauf travaux prévus dans le DOCOB (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique)	NR
Aucun dépôt de matériel ni matériau (déchets verts, outils, engins, etc.)	NR
Aucune fertilisation, ni amendement	NR
SIGNALÉTIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR

4 – ACTIONS OUVRANT DROIT A UNE REMUNERATION

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et seront précisés lors de la signature d'un contrat par la réalisation de devis pour les actions à mettre en œuvre.
Ces coûts ne sont donc pas définitifs mais informatifs.

Cocher les cases correspondantes

INTITULE DU POSTE	COUTS H.T MOYENS A REPRECISER SELON LES DEVIS	
ACTIONS DE RESTAURATION		
Elaboration d'un diagnostic préalable des dépressions et zones humides	A définir sur devis	<input type="checkbox"/>
Mise en place de règles graduées : suivi de la pluviométrie, tenu d'un cahier de suivi	A définir sur devis	<input type="checkbox"/>
Gestion des niveau d'eau (ouverture et fermeture des vannes)	A définir sur devis	<input type="checkbox"/>
Coupe de saules et éclatement des souches, avec exportation des déchets verts, en hiver	3 100 €/ha	<input type="checkbox"/>
Enlèvement des arbres, arbustes, fourrés et plantes herbacées avec décapage du sol, en hiver	5200 €/ha	<input type="checkbox"/>
Destruction des espèces envahissantes (baccharis, herbes de pampa, renouée) en hiver, hors période floraison des espèces concernées, brûlage des déchets verts	A définir en fonction de la densité, sur devis	<input type="checkbox"/>
Pâturage annuel extensif (périodes à définir par des experts pour limiter le dérangement de l'avifaune et le développement des orchidées), avec un chargement compris entre 0,2 UGB et 0,4 UGB/ha/an. Pas d'affouragement	A définir selon le type d'animaux choisis	<input type="checkbox"/>
ACTIONS PONCTUELLES		
Equiperment en clôture (matériaux + main d'œuvre)	23,00 €/ ml	<input type="checkbox"/>
ACTIONS D'ENTRETIEN		
Tenue d'un cahier de fauche	38,11 €/mois	<input type="checkbox"/>
Tenue d'un cahier de pâturage (précision des dates, mouvements, types et nombre d'animaux sur la parcelle)	457,32 €/ an	<input type="checkbox"/>
Fauche de roselières du 1 ^{er} octobre au 31 janvier avec exportation des déchets verts	650 €/ha	<input type="checkbox"/>
Fauche de prairies humides (date d'intervention à définir sur avis d'expert en fonction des objectifs) avec exportation des déchets verts	480 €/ha	<input type="checkbox"/>
Surveillance et entretien des clôtures	290 €/ha/an	<input type="checkbox"/>
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction	150 €/u	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose) conception graphique non comprise	130,56 €/ u.	<input type="checkbox"/>

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée de 5 ans.

Le cahier des charges et les prescriptions techniques sont à définir avant la signature d'un contrat NATURA 2000 et selon l'intervention demandée pourront accompagner le formulaire type.

Les modalités décrites ci dessous tiennent compte des périodes de nidification des oiseaux et de floraison.

- La fauche de roselières sera effectuée du 15 juillet au 30 août (dans certains cas et avec des précautions à prendre par rapport à l'avifaune) et 1^{er} octobre au 31 janvier (dans les secteurs les plus sensibles).
- La fauche des prairies humides sera réalisée d'octobre à février.
- La coupe des saules, arbres et arbustes sera effectuée en hiver, de novembre à fin janvier.
- La destruction des espèces envahissantes sera réalisée en hiver, hors période de floraison de ces espèces, de novembre à fin janvier. Les déchets verts seront préférentiellement brûlés.
- Le pâturage sera réalisé avec un chargement compris entre 0,2 UGB et 0,4 UGB/ha/an, les période seront à préciser en fonction des enjeux écologiques de la parcelle.

Pour des raisons exceptionnelles et justifiées, une dérogation pourra être accordée par l'administration, sur avis d'expert.

7 – JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Les contrôles exercés porteront sur :

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

Pour les travaux de restauration et d'entretien :

- Surfaces ré ouvertes,
- Adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier (pas de circulation de véhicules sur les milieux naturels...),
- Brûlage des baccharis, tamaris, herbes de pampa, renouée du Japon arrachés : volume des matériaux concernés,
- Exportation ou brûlage des saules : volumes concernés et localisation des matériaux exportés,
- Cahiers de fauche, de pâturage et de suivi des niveaux d'eau,
- Adéquation des travaux réalisés avec le plan initial de travail : plan de situation des travaux.

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Suivis photographiques à réaliser à différentes saisons (au même moment chaque année), en hiver pour suivre l'inondation des dépressions humides, au printemps pour suivre l'extension éventuelle de la saulaie, et avant / après travaux,
- Relevés de la végétation,
- Mise en place de piquets afin de suivre l'avancée de diverses formations végétales,
- Mise en place d'échelles graduées afin de déterminer les niveaux d'eau.

Indicateurs présents dans la fiche action correspondante n° A 4-1. Une étude sur la définition d'indicateurs est actuellement en cours. Cette liste n'est donc pas exhaustive et est susceptible d'évoluer avec le rendu de cette étude.